

Communauté française de Belgique, le gouvernement de la Région wallonne et le collège de la Commission communautaire française d'une part, et le gouvernement de la République de Turquie d'autre part.

Ce document a été ratifié par les trois gouvernements de nos entités belges francophones. Nous attendons qu'il le soit par la partie turque pour pouvoir tenir, le cas échéant, une commission mixte permanente avec des projets s'articulant autour des secteurs susmentionnés.

La Commission communautaire française n'est donc pas, à ce stade, liée à un accord de coopération avec la Turquie. Entre-temps, toutes les actions francophones lancées à travers Wallonie-Bruxelles international (WBI) le sont hors accord. À ce stade, seule la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des projets réguliers avec la Turquie.

Au vu de la situation politique régionale du moment, et notamment de la guerre civile syrienne, il nous semble peu probable qu'une ratification de l'accord ait lieu rapidement. En effet, la diplomatie turque est préoccupée par les événements qui se déroulent à ses frontières depuis le début de l'année 2011 et ses priorités en sont fortement affectées.

En décembre 2014, l'ambassade de Turquie en Belgique a fait savoir que la ratification de l'accord par la partie turque était une question d'agenda. Nous nous tenons évidemment au courant des événements qui pourraient amener le dossier à évoluer. Rien n'a cependant été signalé depuis lors.

Pour l'année 2015, la Commission communautaire française n'a pas participé au financement d'Europalia Turquie, que ce soit via la Culture ou les Relations internationales. Concernant cette compétence, notons qu'un seul projet a vu le jour cette année, provenant de l'asbl Eyad Maison de la Turquie, portant sur l'envoi de chaises roulantes électriques dans la région d'Emirdağ. Celui-ci a été soutenu via l'article budgétaire dédié aux subventions aux associations.

Nous serons réceptifs à tout projet de collaboration entre des associations bruxelloises et turques si celui-ci se révèle intéressant et si ces associations respectent bien évidemment, comme c'est le cas pour tous les autres projets de coopération de la Commission communautaire française, les droits de l'Homme et les valeurs démocratiques. Ce projet de collaboration doit être axé sur de la coopération internationale et concerner des matières dont la Commission communautaire française a la compétence : Handicap, Santé, Formation professionnelle...

En ce qui concerne le volet culturel, ma collègue Fadila Laanan confirme que différents artistes arméniens ont bien été retenus dans le cadre d'Europalia Turquie, bien que l'on puisse convenir qu'il est extrêmement délicat de dresser une liste exhaustive des artistes sur la base de leur origine ethnique.

Concernant l'idée d'un rapprochement, même symbolique, entre la Turquie et l'Arménie, ma collègue m'informe à cet égard qu'elle a notamment décidé d'accorder le montant maximum de 20.000 euros à l'asbl Plate-forme 50, dans le cadre de l'appel à projets lancé en juin dernier, relatif à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles. Cette asbl organise une soirée intitulée « Regards croisés Turquie/Arménie », de même qu'un dialogue interculturel en collaboration avec le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), une soirée de rencontres musicales croisées, et une classe de maître de musiques traditionnelles turques et arméniennes.

À titre d'exemple encore, dans le cadre de l'édition 2015 du Festival du film méditerranéen, plusieurs documentaires arméniens seront diffusés et mis à l'honneur.

Voilà qui devrait répondre à vos interrogations quant à l'implication de la Commission communautaire française dans Europalia Turquie et à vos légitimes questionnements en rapport avec la mise en valeur des diversités culturelles.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.** - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** - Je vous remercie pour votre réponse précise. Je sais bien que l'accord de coopération avec la Turquie n'a pas encore été ratifié du côté turc, même si c'est une question d'agenda, comme l'avait confirmé l'an dernier Rudy Demotte à la Fédération Wallonie-Bruxelles. On avait alors l'impression que c'était imminent, mais il semble que cela prenne en réalité plus de temps.

Toujours est-il que cet accord plaide pour une attention soutenue aux principes fondamentaux des droits de l'homme dans les différents pans sectoriels que vous avez évoqués : presse, échanges de journalistes, histoire, culture.

J'apprécie l'initiative de la ministre de la Culture de soutenir des moments de rencontre qui sont entre autres le fait du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). J'ai eu l'occasion de participer à cette première soirée d'échanges croisés, il y a trois semaines ou un mois, entre représentants de la communauté turque et de la communauté arménienne. C'était très intéressant, et une première à Bruxelles. Je plaide pour que ce premier pas initié par le CBAI soit suivi et renforcé par d'autres, qu'il y ait des lieux d'échange et d'expression dans des endroits neutres et pacifiés. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas consacrer un Jeudi de l'hémicycle à cette question, avec une préparation idoine ?

Une première étape a été franchie et elle doit être suivie par une seconde. Je plaide pour un soutien réel du Gouvernement de la Commission communautaire française pour toute initiative prise et tout projet visant la rencontre entre ces deux communautés. C'est la seule manière d'avancer de façon crédible à l'égard de cet enjeu qui touche de nombreux Bruxellois.

**Mme la présidente.** - L'incident est clos.

#### UNE APPROCHE INTERCULTURELLE DU VIEILLISSEMENT

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (FDF).** - Notre société est confrontée au défi du vieillissement de la population belge comme d'origine étrangère. Contrairement à ce que certains pensaient ou souhaitaient, la plupart des personnes vieillissantes issues de l'immigration ne vont pas rentrer dans leur pays d'origine pour y couler leurs vieux jours au soleil ou ailleurs.

Ce vieillissement est un phénomène difficile à chiffrer et qui apparaît depuis peu dans le champ des interrogations tant des personnes concernées que des professionnels de l'aide et des soins, des associations, des chercheurs, des politiques. On peut en quelque sorte parler d'une « invisibilité ».

À cet égard, une cartographie précise de la population du pays serait intéressante afin d'objectiver au mieux le phénomène du vieillissement de la population issue de l'immigration. Cette population est très hétérogène et présente des profils très différents. Les chiffres qui ressortaient des tableaux de bord de

la Région bruxelloise au début de la législature précédente laissaient prévoir une augmentation importante des personnes d'origine étrangère dans la population âgée dans les années à venir.

Les besoins de ces personnes d'origine étrangère sont en partie semblables à ceux des autres personnes âgées : autonomie, besoin d'aide et de soins à domicile, besoin d'hébergement, besoins en loisirs.

Lors de la précédente législature, néanmoins, le ministre compétent affirmait que les différences culturelles n'étaient pas sans influence sur l'expression des besoins et sur l'appel aux services professionnels. On constatait également une évolution générationnelle défavorable quant à la prise en charge intrafamiliale, renforçant certaines formes d'isolement.

La plupart des personnes susceptibles d'intégrer une structure adéquate de soins sont soumises à l'improvisation. Elles ne connaissent pas les dispositifs à leur disposition au niveau des mutuelles, ni les possibilités de compensation de salaire pour les aidants proches, ni d'autres aspects concrets de la prise en charge à domicile. Il y a beaucoup de structures associatives qui tentent de répondre à la préoccupation nouvelle de ces personnes âgées et qui créent des synergies ayant des finalités similaires.

*(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

Elles proposent plusieurs services : des permanences d'aide sociale, administrative ou juridique, de la guidance psychosociale, de la médiation et des activités de groupes.

Il faut développer et encourager les initiatives qui visent à informer les groupes cibles. Le tissu associatif impliqué doit être soutenu et encouragé.

Mais, concrètement, que font les pouvoirs publics ? Bien entendu, chacun souhaite vieillir chez soi, entouré des siens. Quand c'est possible. Face à l'hétérogénéité de la population vieillissante, de nombreuses offres ont vu le jour : maisons de repos, maisons de repos et de soins, résidences-services, centres de jour, mais également séniories et accueil de jour.

En Belgique, environ 21% des plus de 80 ans vivent en institution. Cela signifie qu'une majorité de personnes de plus de 80 ans vivent encore chez elles, en faisant parfois appel à des services d'aide et de soins à domicile. Même après 85 ans, une minorité vit en institution. Il y aurait très peu de demandes de personnes d'origine étrangère de séjourner en institution, et donc également peu de préparation à l'accueil de personnes âgées de culture différente.

Que l'on soit belge d'origine ou d'origine étrangère, il est difficile d'accepter les limites qu'implique la prise en charge institutionnelle, qui peut être très dure à vivre pour beaucoup. La déclaration de politique générale est donc fortement axée sur l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable.

Le Gouvernement francophone bruxellois a annoncé son intention de soutenir le développement d'hébergements alternatifs à la maison de repos. Aussi, trois maisons communautaires pour personnes âgées et deux résidences-services ont déjà été agréées en début de législature.

Beaucoup d'associations se sont organisées pour répondre aux besoins et attentes de ce public spécifique : les asbl Maison Biloba et Convivial ou les maisons kangourous, pour ne citer que celles-là.

Il semble néanmoins que la prise en compte de la dimension interculturelle par les pouvoirs publics dans ce contexte-là

reste insuffisante. Aujourd'hui, faute de réponse, de plus en plus d'initiatives émanent du secteur privé, désireux de mettre en place des structures spécifiques.

Il existe, me semble-t-il, une réelle tendance sociétale à développer des projets d'habitats groupés ou des maisons de repos pour personnes d'origine étrangère. Si la volonté de briser l'isolement des personnes âgées originaires de la migration est louable, une approche interculturelle orientée vers l'échange est préférable au communautarisme, tout en gardant les spécificités culturelles des individus à l'esprit. C'est un élément important en termes de cohésion sociale.

Mentionnons enfin les recommandations issues de la journée de réflexion sur le thème des migrants âgés, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles international (WBI) et le Conseil de l'Europe, adoptées le 21 décembre 2010 par le Comité européen sur les migrations (CDMG). Le texte encourage la prévention des risques de vulnérabilité des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être.

Qu'en est-il du plan seniors annoncé lors de la précédente législature ?

Quelle est l'approche de votre cabinet en matière de vieillissement des migrants ? Quelles sont les pistes privilégiées en la matière ?

Disposez-vous de chiffres concernant les populations vieillissantes d'origine étrangère en Belgique ? Qui sont-elles ? D'où viennent-elles ? Quels profils présentent-elles ? Quels sont leurs besoins ? Quelles sont les dernières études menées à leur sujet ?

Quelles sont les associations subsidiées qui travaillent dans le secteur de l'information, l'accueil et l'accompagnement de ces publics spécifiques ?

Quelles initiatives sont menées pour sensibiliser et informer les personnes âgées et leurs familles des services et structures d'accueils existants ? Quels sont les projets innovants en la matière ?

Avez-vous connaissance de projets visant à la création de structures d'accueil spécifiques pour personnes d'origine étrangère ? Si oui, les soutenez-vous ? Envisagez-vous de rencontrer leurs équipes ? Quels sont vos contacts avec le terrain concernant les demandes particulières ?

Quel est le bilan des associations qui se spécialisent dans l'accueil des séniors d'origine étrangère ? Je citerai à nouveau les asbl Maison Biloba et Convivial, mais aussi le projet d'habitat kangourou de l'asbl Dar Al Amal (« Maison de l'espoir ») ou encore la Bonne Maison de Bouzanton, une maison de repos adossée au CPAS de Mons qui intègre la dimension interculturelle, via, notamment, des formations à l'interculturalité. Les personnes qui y sont en charge des personnes âgées sont d'origines très diversifiées.

Est-il envisagé d'étendre ce genre de projet pilote à tout notre territoire ? Quels types de collaborations entretenez-vous avec les associations citées ?

Votre prédécesseur, M. Emir Kir, envisageait d'interroger les conseils consultatifs sur la problématique du vieillissement des personnes d'origine étrangère afin de voir si des projets concrets pourraient émerger à Bruxelles. Avez-vous eu vent de cette action ?

Quelles sont les concertations entre les différentes entités fédérées en matière de vieillissement de la population d'origine étrangère ?

*(Applaudissements sur le banc du groupe FDF)*

*(Mme Julie de Groot, présidente,  
reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Je vous remercie, Madame Sidibé, d'avoir abordé cette importante thématique aujourd'hui. Comme vous l'avez dit, son importance est d'autant plus grande qu'il s'agit de personnes qui, pour la plupart, sont « invisibles ».

Lors du colloque que l'association Convivial a consacré il y a quelques années à ce sujet, on parlait de populations « discrètes ». Pour ma part, j'estime que votre façon d'en parler en termes d'invisibilité est encore plus imagée. Ces populations sont effectivement invisibles, mais elles sont aussi nombreuses. Et c'est précisément leur nombre qui explique que des structures, constituées ou non en asbl mais parfois seulement soucieuses de réaliser un profit, s'intéressent à elles. Les pouvoirs publics, quant à eux, sont placés devant le fait accompli.

Je voudrais aujourd'hui aborder cette thématique sous un autre angle que celui envisagé par Mme Sidibé, qui distingue l'approche interculturelle de l'approche communautaire. À mon avis, cette manière de voir les choses est quelque peu stigmatisante et je ne la privilégierais donc pas. M'inspirant du secteur de la santé publique, je préfère parler d'approches verticale et horizontale.

Il me paraît plus intéressant d'aborder les choses de cette manière, car l'on voit alors apparaître des solutions. Si l'on part du principe qu'il faudrait que l'approche verticale actuellement privilégiée cède le pas sur une approche horizontale, cela implique de renforcer les acteurs de cette dernière. Qu'est-ce que la Commission communautaire française met en place pour renforcer les acteurs qui travaillent au niveau horizontal ? Ces acteurs se retrouvent, me semble-t-il, dans toutes les matières gérées par la Commission communautaire française, notamment en cohésion sociale avec les politiques d'alphabétisation. Comment les personnes âgées peuvent-elles bénéficier de ces politiques ? On retrouve également ces acteurs dans le domaine de la santé. Comment tirer profit de l'excellent travail réalisé aujourd'hui par les maisons médicales et par les autres centres qui œuvrent en santé communautaire ? Comment recycler leurs pratiques dans d'autres secteurs ?

Nous allons accueillir la compétence de la promotion de la santé, au niveau de laquelle un certain travail est possible. De votre côté, vous vous occupez des services d'aide à domicile. Comment parvenir à outiller, former et renforcer les services d'aide à domicile pour rencontrer la problématique ?

Concernant l'action de la Commission communautaire commune, que peut-on mettre en place pour que nos maisons de repos publiques puissent aborder cette thématique de manière sereine, correcte, efficace et respectueuse ?

Dès lors, en plus des projets pilotes, des pratiques innovantes et des bonnes pratiques que vous voyez se multiplier au quotidien et qui ont trait aux besoins universels des personnes âgées, mais aussi aux besoins spécifiques des populations issues d'une immigration plus récente, comment soutenez-vous horizontalement les services dont vous avez la charge au niveau de la Commission communautaire française ?

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous remercie pour votre question qui aborde un sujet auquel nous sommes tous sensibles.

Je suis convaincue que la question du vieillissement est avant tout d'ordre culturel. Le vieillissement est façonné par les expériences et les années, mais il est également influencé par la manière dont on le vit chaque jour.

Je partage votre avis, Madame Sidibé : le métissage culturel a une influence sur la fin de vie de chacun. Le vieillissement est traité différemment selon les cultures, et c'est là tout l'enjeu en Région bruxelloise. Il faut pouvoir l'assumer dans un contexte interculturel qui permette à chaque personne âgée, avec sa famille, de trouver une solution adaptée aux circonstances.

Le vieillissement revêt des significations variables selon le lieu où l'on se trouve. Dans certains pays d'Afrique du Nord, la place des personnes âgées est particulièrement valorisée et les solidarités familiales sont extrêmement étendues. Il en va de même dans nombre d'autres pays africains où l'ancêtre est considéré comme source de sagesse. Il y a donc une prise en charge d'ordre familial de la vieillesse, encouragée par des liens de solidarité et de proximité.

A contrario, historiquement chez nous, la vieillesse est davantage prise en charge par la collectivité. Les maisons de repos se développent de façon significative depuis de nombreuses années, les services résidentiels ne faisant que s'agrandir. Bien que ces politiques soient sujettes à débat, elles apportent une vision différente du vieillissement, impliquant une expérience très éloignée de ce qu'il se passe dans d'autres contextes culturels.

Ces visions différentes, il est essentiel de les assimiler en Région de Bruxelles-Capitale. Il importe que chacun trouve sa place dans un dispositif adapté, mais il est également incontournable de prendre en considération les référents culturels de toute personne.

Il faut concevoir un vieillissement équitable qui tienne compte à la fois de la diversité culturelle, mais aussi de la dignité et de l'intégrité de la personne. Cette vision du vieillissement équitable, c'est celle que je veux inscrire dans les différents projets politiques soutenus. Plusieurs pistes sont explorées afin de mettre en place des dispositifs équilibrés.

La déclaration de politique de la Commission communautaire française évoque les premières lignes de ce Plan seniors dont vous parliez. Les politiques du collège doivent être axées sur l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable. Les personnes âgées doivent pouvoir également gérer leur propre vie et participer de façon active à la vie sociale en tenant compte de leurs nécessités, de leurs capacités et de leurs besoins.

Le défi nécessite de placer les personnes âgées au centre d'une offre intégrée de services d'accueil et d'accompagnement, mais aussi de politiques de Logement, de Mobilité, d'Aménagement du territoire, de Sport et de Culture (c'est indiqué noir sur blanc dans la déclaration de majorité), en tenant compte de l'évolution sociologique de la population et du facteur de diversité culturelle. Nous nous rejoignons donc sur les objectifs, Madame Sidibé.

Depuis le début de la législature, notre politique est axée sur le renforcement de l'aide à domicile. Nous avons pris des solutions fortes et pérennes dans ce secteur. Nous avons augmenté le contingent de 7.000 heures supplémentaires au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois. Nous avons également augmenté la reconnaissance de l'ancienneté pour le personnel

des différents services agréés en Commission communautaire française. Ce sont de vraies perspectives pour le renforcement de la dimension interculturelle de l'offre de services.

Nous savons que le personnel des services agréés est réellement interculturel, ce qui permet bien évidemment un accompagnement spécifique. Mieux encore, l'aide familiale constitue une vraie porte d'entrée pour la personne âgée au niveau d'un accompagnement plus global vers des structures adaptées aux situations personnelles et culturelles de chacun. Vous citez d'ailleurs dans votre interpellation différentes structures que je soutiens et subsidie via ma compétence de l'Aide aux personnes, notamment, en Commission communautaire commune.

Je soutiens également les structures d'accueil spécifiques pour les personnes d'origine étrangère.

La Maison Biloba est un centre de jour pour personnes âgées particulièrement innovant que je soutiens avec enthousiasme. Ce point d'ancrage s'adresse explicitement aux seniors du quartier Brabant, quelles que soient leurs origines, mais aussi à leurs familles et à leurs proches. Son habitat de vie solidaire offre un logement social aux seniors, qui y vivent de façon autonome. Ce type de dispositifs permet d'innover en matière d'accompagnement des personnes âgées, tout en s'imprégnant des aspects interculturels.

J'ai décidé d'augmenter le soutien aux centres de jour pour personnes âgées en augmentant leurs subsides annuels. Ces dispositifs sont à renforcer dans la perspective qui nous occupe, car ils sont souvent liés à une vie et à une dynamique de quartier. Ceci permet d'accrocher les personnes âgées via des activités journalières. Une série de centres ont vu leur budget augmenter dès l'année dernière. Je travaille à une programmation en la matière.

Je soutiens également des dispositifs de maisons kangourous via le projet du CPAS de Molenbeek. Ces habitations collectives intergénérationnelles regroupent chacune quatre personnes de plus de 60 ans et une famille monoparentale ayant maximum deux enfants à charge. Ce type de logement est une alternative innovante et intéressante par rapport à la maison de repos pour les personnes qui se sentent seules ou en insécurité à domicile. Elles sont également parfois plus adaptées à un certain public.

Enfin, Mme Moureaux a parlé du dispositif absolument remarquable de Convivial. Cette asbl effectue un travail précieux d'accompagnement vers le logement en tant qu'association d'insertion par le logement (AIPL), mais est aussi reconnue comme centre d'aide aux personnes. Depuis désormais vingt ans, elle assure un réel accompagnement adapté pour des personnes âgées réfugiées. Je me suis rendue dans cette association il y a deux semaines, et cela pour la deuxième fois depuis moins d'un an, et j'ai eu énormément de rendez-vous avec son équipe au sein de mon cabinet.

Je suis tout à fait favorable au questionnement des différents conseils consultatifs sur la problématique du vieillissement. Toutefois, je pense que des initiatives innovantes telles que celles que je viens de mentionner doivent continuer à émerger du terrain afin de répondre à ces enjeux capitaux pour Bruxelles.

Concernant les données relatives aux personnes âgées d'origine étrangère, de nombreux chiffres circulent. Pour avoir des données précises permettant de faire des études approfondies, il faut cependant savoir que les données officielles, dont celles de l'état civil, ne fournissent pas l'origine des personnes. On connaît leur nationalité, mais il est impossible de distinguer, parmi les Belges, ceux qui sont d'origine étrangère.

Au sein de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, un groupe de travail appelé « Ethnicity and Health » a été créé. C'est l'un des sujets auquel il est en train de travailler. Il a donné sa préférence à l'utilisation de l'hétéro-identification, sur la base de variables objectives comme la nationalité, le lieu de naissance, l'historique de la nationalité, la nationalité et le lieu de naissance des parents, par rapport à l'utilisation de variables subjectives comme l'auto-identification.

Ce travail va se poursuivre avec l'aide de l'Agence intermutualiste (AIM), sur la base d'une convention que l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) devrait conclure avec elle. Bien entendu, le travail réalisé dans le cadre de la santé des personnes âgées d'origine étrangère sera applicable pour les prises en charge dans le cadre de l'aide aux personnes. Pour plus d'informations sur ce sujet, s'agissant de la CIM de la santé publique, je vous invite à interroger ma collègue Cécile Jodogne.

Quant à la sensibilisation, elle est prise en charge par le secteur associatif. Les antennes bruxelloise et verviétoise de l'asbl Éneo, mouvement social des aînés, anciennement Union chrétienne des pensionnés, travaillent dans ce sens via des groupes abordant les questions d'interculturalité. L'asbl Question santé a rédigé un dossier intitulé « Le vieillissement des migrants », consultable sur son site internet. L'asbl Culture et Santé publie un dossier thématique sur le sujet. La Fondation Roi Baudouin a également publié plusieurs documents sur le sujet. Je peux également signaler que des communes bruxelloises sont actives dans ce domaine, notamment via les conseils consultatif des seniors. Enfin, pour terminer la liste des exemples, je peux encore citer Infor-Homes et le Centre de documentation et de coordination sociale, entre autres, avec son site Bruxelles social en ligne.

Enfin, concernant les relations entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française, comme vous venez de l'entendre, les démarches sont complémentaires et ma double casquette est fort utile dans la réalisation des différents objectifs. Un exemple parmi d'autres : j'ai augmenté les subsides des centres de jour pour personnes âgées en Commission communautaire française en 2015. Il était donc logique que je renforce également le seul centre de jour subventionné en Commission communautaire commune en 2016. Ainsi, la Commission communautaire commune augmentera son soutien à la Maison Biloba en 2016. Cette démarche cohérente et volontariste démontre que la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune se dirigent bien dans la même direction.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme Fatoumata Sidibé (FDF).**- Il importe de renforcer les structures de première ligne sur le terrain, tant dans les domaines de la formation que de l'information ou de l'accueil, et de travailler sur une mixité à la fois intergénérationnelle et culturelle. L'approche interculturelle doit être privilégiée.

À mon sens, une approche communautariste n'équivaut pas à une forme de stigmatisation. Cette approche est bien réelle et va se développer si les pouvoirs publics n'offrent pas suffisamment de réponses aux demandes concrètes. C'est pourquoi il importe de rester attentif aux demandes du terrain. J'entends beaucoup de demandes légitimes autour de moi. Il faut pouvoir y répondre et ne pas se contenter d'une approche opposant interculturalité et communautarisme. Ces deux types d'approches ne sont pas forcément contradictoires. De nombreux projets concrets émergent, qui viennent renforcer cette dimension.

La vieillesse est effectivement subjective dans certaines communautés. Je suis convaincue de l'apport positif de

l'approche interculturelle à l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en Occident. C'est une richesse qu'il convient d'exploiter.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes FDF et cdH)*

**Mme la présidente.**- L'incident est clos.

*(M. Vincent De Wolf prend place au Bureau en qualité de secrétaire)*

### QUESTION D'ACTUALITÉ

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

LE PREMIER BILAN DE LA GARANTIE JEUNES

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

À **M. DIDIER GOSUIN**, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

**Mme la présidente.**- À la demande de l'auteur, la question d'actualité est transformée en interpellation et reportée à une prochaine réunion.

### VOTE RÉSERVÉ

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 15 JUILLET 2014 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE, LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, CONCERNANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SCIENTIFIQUES DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

### VOTE NOMINATIF

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle le vote du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux [doc. 33 (2015-2016) n°1].

Il est procédé au vote.

- 57 membres sont présents.

57 répondent oui.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillies, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle

Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

### QUESTIONS ORALES

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA COHÉRENCE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES INDEMNITÉS DU PERSONNEL  
ET DES MANDATAIRES DES CENTRES CULTURELS BRUXELLOIS

DE **MME MICHÈLE CARTHÉ**

À **Mme FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Carthé.

**Mme Michèle Carthé (PS).**- Les centres culturels francophones sont répartis en différentes catégories et leur gestion est placée sous la responsabilité du président, des administrateurs, du directeur et du personnel.

En Région bruxelloise, combien de centres culturels sont-ils subsidiés par la Commission communautaire française et/ou la Communauté française ?

Les rémunérations de la direction et du personnel dépendent-elles de la catégorie et suivent-elles des barèmes officiels ?

Les montants des indemnités des administrateurs et du président sont-ils encadrés par des recommandations décrétales ? Des montants maxima ou minima sont-ils recommandés en fonction de la catégorie du centre culturel ?

Quelle est, à ce propos, la mission des inspecteurs qui participent régulièrement aux réunions des conseils d'administration ?

Disposez-vous d'informations ou d'un tableau permettant de vérifier la cohérence ou la non-cohérence de la situation dans les différents centres culturels francophones de la Région ? Nous avons appris en juillet dernier, par exemple, qu'un président de centre culturel percevait une indemnité mensuelle de 1.000 euros alors que pour d'autres centres culturels, il n'y a aucune indemnité de prévue. De telles différences sont surprenantes, même si je suis certaine que tous sont très impliqués dans la gestion de leur centre culturel. Comment appréciez-vous cette situation ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- La Région bruxelloise compte onze centres culturels reconnus par la